

LES CONDITIONS DE MON INSCRIPTION

Le rôle de votre Pôle emploi est de vous identifier comme demandeur d'emploi, de déterminer vos droits à l'indemnisation, de verser vos allocations et de vous faire profiter, si vous y avez droit, des mesures que votre agence met en place pour favoriser votre retour à l'emploi.

Certaines conditions sont exigées pour l'inscription :

- Etre à la recherche d'un emploi.
- Accéder au marché du travail.
- Pour les étrangers : être en règle avec sa situation.

Attention : personne ne peut être inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi, quelle qu'en soit la catégorie ou y être maintenu, **s'il n'est pas à la recherche d'un emploi.**

En atteste la circulaire de la direction de la Sécurité sociale n° 82-10 du 22 mars 1982 :

"La recherche d'un emploi est plus qu'une condition, elle en est la raison. Ni la possibilité d'obtenir l'indemnisation du chômage, ni la recherche d'avantages sociaux ne sauraient lui être légitimement substituées".

LES PIÈCES JUSTIFICATIVES AVANT DE COMMENCER MON INSCRIPTION

- Le numéro de sécurité sociale
- Les informations concernant mon parcours professionnel : attestations d'activité de non salarié, bulletins de salaire, arrêt maladie, attestation d'employeur.
Ces documents ne sont pas indispensables pour effectuer la demande d'inscription en ligne, mais en faciliteront la saisie. Ils seront demandés ultérieurement.
- Un CV si j'en dispose d'un
- Un relevé d'identité bancaire,
- Mes codes de connexion à mon espace personnel si j'en ai déjà un

PREMIÈRE INSCRIPTION ?

Je me rends sur la [page d'accueil de pole-emploi.fr](https://pole-emploi.fr) et je clique sur le lien « [M'inscrire, me réinscrire](#) ».

JE SUIS DÉJÀ CONNU DE PÔLE EMPLOI

Sur [la page d'accueil de pole-emploi.fr](https://pole-emploi.fr) je clique sur « [Espace personnel](#) ».

Attention : il est impératif d'indiquer que **j'ai déjà été inscrit comme demandeur d'emploi** afin que Pôle emploi puisse reprendre tout l'historique de mes inscriptions et de mon dossier. **Mon inscription en ligne s'en trouvera simplifiée.**

JE N'AI PAS ACCÈS À INTERNET

Si je n'ai pas accès à Internet : je peux effectuer la même démarche auprès d'une agence Pôle emploi sur un poste en libre accès.

Un formulaire unique me permettra d'enregistrer ma demande d'inscription, ma demande d'allocations et de préparer mon futur entretien avec mon conseiller Pôle emploi.

Dès que mon dossier en ligne est validé, **une convocation pour l'entretien d'inscription** me sera envoyée selon les délais postaux.

A noter : dans le cas d'une réinscription, **un rendez-vous ne me sera pas systématiquement proposé.** Je peux reprendre contact avec mon précédent conseiller référent. Pour cela, je me connecte sur [mon "Espace personnel"](#) et je retrouve son adresse mail dans la rubrique « **Mes échanges avec Pôle emploi** ».